

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU GREFFE DES ASSOCIATIONS

Le greffe des associations : une mission régalienn

Le greffe des associations enregistre sur le Répertoire National des Associations (RNA, ex-Waldec) toutes les déclarations transmises par les dirigeants de ces associations, de la création à la dissolution. Au cours de la vie d'une association, de nombreux mouvements doivent être déclarés (modification des dirigeants, du siège social, des statuts, du titre ou de l'objet...) qui donnent lieu à la délivrance d'un récépissé de modification. Le greffe représente ainsi « **l'état civil des associations** ». Il conseille et informe aussi quotidiennement les associations. Il est désormais centralisé à Saint-Brieuc et géré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) depuis janvier 2010.

Bilan 2019

Le greffe des associations a, pour l'année 2019, enregistré **4 020 déclarations** comprenant les créations, modifications et dissolutions des associations contre 3 705 en 2018 sur l'ensemble du département soit une activité quasi stable sur ces 3 dernières années.

Le détail de ces déclarations est le suivant :

- **646 associations nouvellement créées** dans le département des Côtes d'Armor (dont 113 sur l'arrondissement de Dinan, 135 sur Guingamp, 114 sur Lannion et 284 sur Saint-Brieuc) contre 624 en 2018 (113 sur Dinan, 138 sur Guingamp, 121 sur Lannion et 252 sur Saint-Brieuc). **Les créations représentent environ 16 % des déclarations reçues sur le département.**
- **3 160 modifications**, principalement des changements au sein du bureau de l'association, dont 528 sur Dinan, 659 sur Guingamp, 568 sur Lannion et 1 405 sur Saint-Brieuc) contre 2 847 en 2018 (472 sur Dinan, 569 sur Guingamp, 569 sur Lannion et 1 237 sur Saint-Brieuc). **Les modifications représentent 79 % des déclarations reçues.**
- **214 associations ont été dissoutes** dont 45 sur Dinan, 40 sur Guingamp, 35 sur Lannion et 94 sur Saint-Brieuc contre 234 en 2018 (38 sur Dinan, 60 sur Guingamp, 39 sur Lannion et 97 sur Saint-Brieuc). **Les dissolutions représentent environ 5 % des déclarations reçues.**

Les faits majeurs en 2019 :

Un nombre de créations toujours aussi soutenu

Avec un solde naturel positif (différence entre créations et dissolutions) depuis plusieurs années, le rythme de créations est soutenu dans le département (+ 432 associations en 2019 contre + 390 en 2018). Une certaine stabilité dans le nombre de créations est néanmoins constatée depuis ces 3 dernières années avec cependant un chiffre supérieur à 600 créations par an (661 en 2017, 624 en 2018 et 646 en 2019).

Une activité centrée sur l'arrondissement de Saint-Brieuc

Sur l'ensemble des déclarations (créations, modifications, dissolutions), l'arrondissement de Saint-Brieuc représente 44,35 % des demandes enregistrées, 17,06 % pour Dinan, 20,75 % pour Guingamp et 17,84 % pour Lannion (contre 42,81 % pour l'arrondissement de Saint-Brieuc, 16,81 % pour Dinan, 20,70 % pour Guingamp et 19,68 % pour Lannion en 2018).

Le sport comme activité principale

Les associations sont classées par thèmes d'activité (cf : **Annexe**) par rapport à leur objet et les principaux thèmes sont les suivants :

- sport : 21,46 % des déclarations en 2019
- loisirs : 17,85 %
- culturelles : 16,35 %
- éducation, formation : 9,72 %

Une augmentation du nombre de télé-déclarations

Même si le greffe est désormais centralisé à Saint-Brieuc, toutes les démarches (créations, modifications ou dissolutions) peuvent cependant, se réaliser à distance, par voie dématérialisée, depuis février 2014 et janvier 2012 pour les créations.

Sur les **4 020** déclarations effectuées en 2019, **1 309** ont été déclarées en ligne, soit **32,56 %** de télé-déclarations sur l'ensemble du département (contre 26,42 % en 2018).

384 créations ont été déclarées en ligne sur le 646 créations enregistrées en 2019, soit **59,44 %** de déclarations en ligne pour les créations d'associations (contre 50,16 % en 2018).

En ce qui concerne les modifications, le greffe a reçu **859** télé-déclarations sur les 3 160 modifications enregistrées en 2019, soit **27,18 %** de déclarations en ligne pour les modifications (contre 22,02 % en 2018).

Pour les dissolutions, **66** ont été déclarées en ligne sur les 214 enregistrées en 2019, soit **30,84%** de déclarations en ligne pour les dissolutions (contre 16,66 % en 2018).

Plus de 13 000 associations actives sur le département des Côtes d'Armor

Au flux des créations et des dissolutions, il faut ajouter le stock actuel d'associations enregistrées sur deux bases différentes : RNA et Sitadele :

Base RNA :

Depuis la mise en place de l'application RNA (en octobre 2008 pour le département des Côtes d'Armor), **12 786 associations actives** (hors dissolutions) sont enregistrées dans cette base de données : 5 697 pour Saint-Brieuc (44,56 %), 2 395 pour Dinan (18,73 %), 2 438 pour Guingamp (19,07 %) et 2 256 pour Lannion (17,64 %).

Base Sitadele :

10 560 associations sont encore répertoriées. Sur cette application, il est impossible de distinguer les associations actives des associations dissoutes. Néanmoins, nous estimons qu'environ 6 500 de ces associations seraient dissoutes et que sur les associations restantes, environ les 3/4 d'entre elles seraient en sommeil (aucun mouvement depuis plus de 10 ans). Sur cette ancienne base de données, environ **1 000 associations** seraient susceptibles d'être actives.

Au final, on compte dans le département **13 700 associations en activité** pour un nombre estimé de 125 000 bénévoles.

Pour plus d'informations : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Vie-associative>